

PRESENTATION ENASTIC

1. Présentation de l'ENASTIC

L'Ecole Nationale Supérieure des Technologies de l'Information et de la Communication (ENASTIC) est un établissement public d'enseignement, de recherche, d'innovation et de formations supérieures dans les domaines des communications électroniques.

Elle est créée par Ordonnance numéro 005/PR/2015 du 02 mars 2015 et est dotée de la personnalité juridique et de l'autonomie financière.

L'ENASTIC, administrée par un Conseil d'Administration, dirigée par un Directeur Général et placée sous la tutelle du Ministère des Postes et des Nouvelles Technologies de l'Information. Le Ministère de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation assure l'organisation académique et pédagogique.

Le siège de l'ENASTIC est à N'Djamena.

L'Ecole a pour missions essentielles :

- 1- d'assurer la formation initiale et continue dans les domaines des TIC ;
- 2- de promouvoir la recherche scientifique et technologique ainsi que la valorisation des résultats et la diffusion de la culture et de l'information scientifique.
- 3- d'entreprendre la recherche appliquée d'intérêt général en vue de promouvoir l'innovation pour le développement socio-économique

L'ENASTIC compte quatre (4) départements structurés comme suit :

- Département des Affaires Académiques, de la Scolarité et des Examens ;
- Département des Enseignements et de la Recherche ;
- Département de la Formation Continue et du Perfectionnement ;
- Une Antenne régionale à Sarh.

Le Département des Enseignements et de la Recherche doit disposer d'un complexe répondant aux exigences des activités pédagogiques, des travaux et de recherches.

Les enseignements et les encadrements seront assurés par des enseignants chercheurs du supérieur, des professionnels et des experts dans le domaine des TIC, appuyés par ceux des Universités et Ecoles Africaines et d'ailleurs.

L'ENASTIC a, et compte réalisé des accords de coopération avec des objectifs :

- de former ses enseignants et techniciens pour des Diplômes supérieurs (Doctorats) ou de spécialisation ;
- de négocier les possibilités pour ses étudiants afin de poursuivre le 2nd et le 3^{ème} Cycle ;
- de négocier les possibilités d'insertion professionnelle pour ses étudiants ;
- de réaliser des missions d'enseignement d'échange et d'expertise ;
- d'élaborer des activités conjointes de recherche et d'innovation ;
- de participer à des séminaires et à des conférences académiques ;
- de participer à des programmes internationaux de formation ;

- de réaliser des programmes de cotutelle de thèses.

2. Justificatif

2.1. L'existant

Le Tchad dispose d'un nombre limité de structures d'enseignement supérieures et de formation en TIC. Les établissements publics et privés d'enseignement existants sont souvent sous-équipés. Ce qui conduit à la production de peu de techniciens et d'ingénieurs.

Les principaux pourvoyeurs d'emplois aux diplômés en TIC sont l'administration publique, les compagnies de téléphonies, les Fournisseurs d'Accès Internet (FAI), des services et organisations non-gouvernementales.

Le nombre très limité d'emplois proposés, la non-implication des acteurs des TIC dans la conception et l'exécution des enseignements et le manque d'incubateurs servant de socle de création de startup freinent les jeunes dans leur choix à opter pour les formations en TIC.

De plus, le peu de ressources humaines qualifiées et d'infrastructures bloque ces formations au niveau Licence. Toutefois, on peut en citer :

- Une Licence en informatique orientée gestion à la Faculté des Sciences Exactes et Appliquées (FSEA) de l'**Université de Ndjamena** ;
- Une Licence en informatique industrielle à l'**Université Polytechnique de Mongo** ;
- Une Licence en informatique avec options génie logiciel et réseaux à l'**Institut National Supérieur des Sciences et technique d'Abéché** ;
- Une Licence en Réseaux et télécommunications à l'**Institut National Supérieur des Sciences et technique d'Abéché** ;
- Une Licence en informatique et télécommunications à l'**Université de Moundou** ;
- Une dizaine d'instituts et universités privés.

2.2. Demande

L'étude de faisabilité réalisée en 2016 par l'Ecole Supérieure Multinationale des Télécommunications de Dakar en abrégé ESMT, révèle que 65% des questionnés estiment que l'ouverture d'une Ecole nationale supérieure des TIC au Tchad est indispensable, 33% estiment que c'est utile. Ainsi 98% des questionnés confirment la création d'une Ecole des TIC.

Les besoins exprimés par les sondés relatent leur motivation à intégrer les formations de l'école, car 78% se disent prêt à s'inscrire ou à inscrire leurs enfants ou employés.

2.3. Potentiel

Malgré l'insuffisance en ressources humaines et en infrastructures dans le domaine des TIC, on dénombre un potentiel encourageant comme l'atteste la Commission de préparation des programmes de formation en cycle de licence de l'ENASTIC.

Elle a été mise en place par Arrêté Conjoint N°21/PR/PM/MESRI/MPNTI/SG/17, du 10 Août 2017.

L'objectif en termes de ressources, étant de capitaliser l'existant. Donc l'ENASTIC s'appuiera sur :

- Les enseignants officiant dans les différentes formations citées précédemment ;

- Les acteurs des TIC travaillant dans les services publics, les compagnies de téléphonie, les Fournisseurs d'Accès Internet (FAI), les fournisseurs de services et applications ainsi que les entrepreneurs dans les domaines du numériques ;
- Les laboratoires de recherche, d'innovation et de production ;
- Les mini-startups qui encouragent le développement et l'entrepreneuriat dans le secteur.

En appui à ce capital, il est primordial d'établir des partenariats avec des experts et des institutions de formation en TIC sur le plan international.

L'ENASTIC propose l'ouverture de quatre (04) formations en Licence : Informatique, Télécoms, Multimédia et Management des TIC.

D'après le rapport de la Commission, l'année académique capitalise 860 heures d'enseignements et 60 crédits. Soient 430 heures et 30 crédits par semestre. Ces formations déboucheront sur des Masters dans un futur proche.

1.1. 1^{ère} Année (L1)

La première année de formation est commune (tronc commun) pour les licences en informatique, en télécommunications et en multimédia.

Les étudiants suivent 490 heures d'enseignements en sciences fondamentales regroupant 34 crédits, soit 57 % du volume horaire globale. Ces formations permettent de maîtriser les outils mathématiques et les concepts physiques indispensables à l'ingénierie.

Les enseignements professionnels concernent 29 % du volume horaire globale, soit 250 heures avec 18 crédits et les enseignements en sciences humaines occupent 14 % des charges horaires globales capitalisant 8 crédits, soit 120 heures.

Ainsi, les charges horaires des cours du premier semestre (S1) sont réparties en 265 heures de cours magistraux, 135 heures de travaux dirigés et 30 heures de travaux pratiques.

Celles du deuxième semestre (S2) sont réparties en 230 heures de cours magistraux, 160 heures de travaux dirigés et 40 heures de travaux pratiques.

La première année de la Licence en management des TIC présente 37 % d'enseignements en sciences fondamentales afin de fournir à l'étudiant les connaissances nécessaires en mathématiques, informatique et télécoms.

Les enseignements en sciences professionnelles regroupent 395 heures soit 46 % du volume horaire de l'année. Ils permettront d'initier l'étudiant aux fondamentaux de la communication, de l'économie, de gestion et de management.

Les sciences humaines complètent le volume horaire avec 150 heures d'enseignements soit 17 % de la plage horaire.

En cette ère du 21^{ème} siècle, les Technologies de l'Information et de la Communication (TIC) constituent un vecteur de progrès des nations à travers les multiples avantages qu'elles présentent et qui sont transversaux à de nombreux domaines. Ce constat soutend la vision du Président de la République, Son Excellence Monsieur **IDRISS DEBY ITNO**, qui entend faire des TIC un des leviers essentiels de développement du Tchad. Le Chef de l'Etat déclarait, en effet, le 09 septembre 2014 lors de l'ouverture du Salon International des Technologies de l'Information et de la Communication (SITIC) ceci : « *Notre approche de développement pour*

la croissance accélérée et la réduction de la pauvreté à travers une promotion de l'innovation, de la production de biens et services, la création de contenus et d'applications adaptés, bref de l'utilisation optimale des TIC dans tous les secteurs prioritaires ».

Le constat est aussi que pour tirer réellement profit des TIC, il importe de disposer des ressources humaines qualifiées en la matière. C'est dans cette optique que le Gouvernement a décidé de porter sur les fonds baptismaux l'Ecole Nationale Supérieure des Technologies de l'information et de la Communication (ENASTIC), à travers l'Ordonnance N°005/PR/2015 du 02 mars 2015, laquelle a été ratifiée par la Loi N°18/PR/2015 du 27 mai 2015.

Le Décret N°018/PR/PM/MPNTI/2017 du 19 janvier 2017 portant organisation et fonctionnement de l'ENASTIC a permis de procéder à la désignation de son équipe de direction et d'envisager, par voie de conséquence, le démarrage des activités. Dans cette optique, l'élaboration des programmes de formation et la formulation des contenus des cours demeure un enjeu majeur et l'organisation de l'atelier de leur validation vise à permettre à l'ENASTIC de prendre réellement son envol.

La création de l'ENASTIC marque assurément une étape importante dans le processus de développement des ressources humaines de grande valeur en vue de promouvoir les technologies de l'information et de la communication.

